

l'enfant applaudi de Paris, le cœur n'est pas tout le génie ni du poète ni de l'orateur ; il faut encore l'intelligence puissante — *et vis intelligentiæ* — et l'intelligence se fait puissante par un profond savoir. On ne peut nier l'existence de ces heureuses natures lesquelles, comme la terre de l'Eden, sans travail et sans effort donnent des fruits plantureux. Appuyé sur l'expérience, cependant, on doit affirmer que les intelligences ne deviennent généralement pénétrantes et élevées que par de longues et fortes études. Leur fécondité naturelle est singulièrement multipliée par une laborieuse méditation et par une application persévérante. Pénétré de cette doctrine, Buffon disait complaisamment, car c'est de lui qu'il parlait : " Le génie est une longue patience."

Pour soutenir et alimenter son talent oratoire, le juge Routhier étend chaque jour le cercle de ses précieuses connaissances. Ce rude travailleur, ce me semble, ambitionne d'embrasser par sa doctrine la plénitude du droit. Le droit, si nous en croyons le jurisconsulte Ulpien, est la connaissance des choses divines et humaines.

Aussi théologie, philosophie, poésie, beaux arts, tout cela est entré dans les études de Routhier. Ses conférences et ses discours en font foi. Un jour, je le rencontrai à Rome et j'eus le plaisir et l'honneur de le connaître quelque peu dans sa vie intime. Le juge voyageait pour refaire sa santé. Sur l'ordre du médecin, disait-il, il avait consenti à s'arracher à ses études et aux occupations de la magistrature : bref, le juge s'imposait des loisirs. Ces loisirs je les trouvai fort laborieux. Le juge visitait les monuments et les ruines, non pas pour voir, — c'eût été une récréation à la manière des touristes, — mais bien pour s'instruire, puis il méditait, puis il écrivait. C'est pourquoi ne nous étonnons plus de trouver tant d'élévation et de profondeur et de fécondité dans sa pensée, tant de variété et d'exactitude dans sa doctrine. Les conférences sur l'art, sur l'esprit et le cœur devant la science contemporaine, sur les sources du droit, sur le mariage et le divorce, sont des chefs-d'œuvre d'éloquence et de savoir. Elles renferment des pages dont